



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Deuxième Réunion des Parties

à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, du 13 au 17 novembre 2006

**Mesures prises pour réduire la capture accessoire et
représentation aux réunions internationales pertinentes**

Auteur : Comité consultatif

MESURES PRISES POUR RÉDUIRE LA CAPTURE ACCESSOIRE ET REPRÉSENTATION AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES PERTINENTES

À la première réunion du Comité consultatif (AC1), il a été convenu qu'il était essentiel d'engager le dialogue avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMO] pour améliorer la situation de conservation de nombreuses populations d'albatros et de pétrels. Il a également été noté que cette question présentait de grandes difficultés, tant pour les Parties que pour l'Accord dans son ensemble.

L'assemblée a convenu que le Président écrirait à toutes les Parties pour demander leur assentiment à ce que l'ACAP sollicite le statut d'observateur auprès des ORGP [RFMO] pertinentes, aux réunions du Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO COFI], aux réunions des Organisations régionales de gestion des pêches et aux réunions de la Coalition internationale des associations de pêche [ICFA]. Conformément à l'approbation de ces mesures par les Parties, le Secrétariat a écrit à ces organisations afin de solliciter le statut d'observateur pour l'ACAP. En conséquence, le Secrétariat a obtenu le statut de représentant auprès de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCTRS) [CCSBT], la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) [WCPFC], la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) [IOTC], la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique CFFMA [CCAMLR] et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE) [SEAFO]. Une demande a été faite en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de la Commission interaméricaine du thon tropical CIATT [IATTC] et aux réunions de négociation en vue de l'établissement de la Commission des pêches de l'océan Indien du Sud-Ouest (CPOISO) SWIOFC).

La deuxième réunion du Comité consultatif (AC2) a tenu des discussions approfondies sur les contacts entre les oiseaux de mer et les pêches, et a noté l'avantage potentiel que présentait la lutte coordonnée contre les menaces en mer. La Réunion a convenu d'établir un Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA) [SBWG] et a adopté des attributions et un programme de travail indicatif pour le GTCA.

La réunion a préparé un projet de résolution (Résolution 2.??) représentant les opinions du Comité sur les points principaux des discussions mentionnées plus haut en vue de leur approbation par la 2^e session de la Réunion des Parties (MoP2).

Une stratégie pour mettre en œuvre le programme de travail du GTCA [SBWG] est présentée à l'Annexe A en vue de son examen lors de MoP2. Un élément clé de cette stratégie est l'élaboration de matériels et de directives destinés à aider les représentants de l'ACAP assistant aux réunions des ORGP [RFMO] à profiter au maximum de leur participation et de l'examen de problèmes qui présentent un intérêt pour l'ACAP.

Les Parties sont priées :

- D'examiner et d'adopter le projet de **Résolution 2.??**; et
- Formuler leurs observations, pour la gouverne du Comité consultatif, sur la stratégie proposée pour la mise en œuvre du programme de travail du GTCA [SBWG].

Groupe de travail de l'ACAP sur la capture accessoire - Stratégie

1. BUTS GÉNÉRAUX¹

- Détermination des mesures qui aideront à évaluer, à atténuer et à réduire les incidences négatives des opérations de pêche sur les albatros et les pétrels.
- Mise en valeur de renseignements techniques et de produits pour aider les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMO] et autres organismes internationaux et nationaux à réduire les incidences négatives des opérations de pêche sur les oiseaux de mer.
- Prise de précautions, lors de l'élaboration de solutions destinées à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels, pour que les méthodes d'atténuation n'aient pas d'effet négatif sur d'autres espèces marines.

Le travail du Groupe de travail sur la capture accessoire comportera des éléments techniques et de politique/action de sensibilisation (« advocacy »).

Le Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA) [SBWG] collaborera avec les Parties à l'ACAP pour mettre au point les recommandations, prises de position et conseils ciblés concernant les questions techniques et de politique relatives à l'atténuation de la capture accessoire dans les pêches qui ont des contacts avec les espèces répertoriées par l'ACAP. Ces recommandations, prises de position et conseils seront alors transformés en messages clés à transmettre aux publics ciblés.

L'action du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer devrait élargir et renforcer les travaux actuellement entrepris par d'autres organisations internationales et nationales dans le cadre de l'évaluation, de la réduction et de l'atténuation la capture accessoire d'oiseaux de mer, ainsi que de la conservation des albatros et des pétrels².

Regarder vers l'extérieur

2. PUBLICS

Les principaux publics sont les responsables des pêches tant internationales que nationales.

Les priorités sont les suivantes :

- (a) Organisations régionales de gestion des pêches
- (b) Responsables des pêches nationales
- (c) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [United Nations Food and Agriculture Organisation]

La première étape consistera à déterminer les priorités au sein des principaux publics pour lesquels le GTCA [SBWG] est censé mettre au point des produits ciblés.

¹ Tiré des Attributions.

² Comme les ressources sont limitées, la répétition des mêmes activités serait du gaspillage et aurait moins de valeur. La prestation de services médiocres ou de mauvaise qualité à de nombreux publics est moins préférable que la prestation de services de meilleure qualité à un public mieux ciblé.

3. MESSAGES

Pour aider les publics mentionnés plus haut à prendre des mesures destinées à réduire la capture accessoire d' albatros et de pétrels dans leurs pêches, les principaux éléments de l'apport de l'ACAP aux responsables des pêches comprendront (éventuellement) :

- explication de l'échelle et des implications de la capture accessoire
- caractère spatial et temporel de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans leurs pêches
- nécessité d'avoir des programmes d'observateurs et des protocoles de collecte de données, et d'avoir accès à des conseils à ces sujets
- mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer conformes aux meilleures pratiques
- nécessité de surveiller la conformité aux dispositions et d'avoir accès à des conseils à ce sujet
- recommandations conformes aux meilleures pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action IPOA-Seabirds

4. MESSENGER

Les responsables des pêches ont généralement une connaissance limitée ou nulle des questions de gestion des oiseaux de mer. Il est important, pour cette raison, que les renseignements fournis soient rigoureux sur les plans scientifique et opérationnel pour garantir leur crédibilité. De même, la personne qui apporte le message doit également être crédible et avoir une bonne compréhension de l'information qu'il fournit. Le messenger sera de préférence une personne compétente du Comité consultatif ou du Secrétariat de l'ACAP.

5. ACHEMINEMENT

Les messages de sensibilisation et le soutien technique seront acheminés par les méthodes suivantes :

- Rapports concis fondés sur des communications rigoureuses, étayées sur le plan scientifique et soumises à l'examen collégial (« refereed ») ;
- Soumission des communications pertinentes aux réunions pour étayer les arguments présentés ;
- Exposés présentés aux réunions ;
- Interaction en tête-à-tête lors de réunions ;
- Établissement de rapports avec les responsables de pêches nationales, les secrétariats de ORGP [RFMO] et les fonctionnaires de FAO.

Regarder vers l'intérieur

6. RESSOURCES : FORCES ET FAIBLESSES DE L'ACAP

Forces

- Accord de conservation intergouvernemental reconnu dans le monde entier
- Défenseurs « advocates ») des politiques expérimentés

Faiblesses

- Ressources limitées et capacité des membres du GTCA [SBWG] à contribuer aux produits (« outputs »)
- Le temps nécessaire pour obtenir le consensus sur les produits du Groupe de travail sur la capture accessoire risque d'être trop long pour suivre le rythme des occasions de sensibilisation

7. LACUNES : Que devons-nous élaborer ?

- Des liens avec des experts techniques externes
- Des liens avec les secrétariats des ORGP [RFMO] et la FAO
- La capacité de réaliser des produits : qui va coordonner et entreprendre les travaux ?

8. PREMIERS EFFORTS : Par où commencer ?

Les buts à court terme comprennent :

- Hiérarchisation des ORGP [RFMO]. Cette hiérarchisation comprend, entre autres facteurs, le temps réservé aux albatros dans la zone de compétence de chaque ORGP mais peut comprendre d'autres facteurs tels que les acquis éventuellement réalisables.
- Hiérarchiser les produits à réaliser.

9. ÉVALUATION

- Le Président du GTCA [SBWG] fera rapport au Comité consultatif et aux réunions MoP sur les progrès accomplis et les réalisations, et tracera les grandes lignes des futures étapes.